



# DEUX MOTS DE SECURITE DU TRAVAIL

La lettre d'information d'ACOSET  
Décembre 2022

## LES CHUTES DE HAUTEUR

**Les risques de chutes de hauteur sont présents dans la plupart des secteurs d'activité. Responsables de nombreux accidents, parfois mortels, ces chutes constituent un enjeu de taille pour les entreprises. Si pour être efficace, leur prévention doit débiter dès la phase de conception des locaux et postes de travail, elle réside aussi dans les choix en matière d'équipements et d'organisation du travail**

Selon les chiffres de la Cnam, les chutes de hauteur représentent l'une des premières causes d'accidents du travail mortels et sont à l'origine d'un très grand nombre d'arrêts de travail chaque année. Elles entraînent également souvent des incapacités permanentes de travail. Les chutes de hauteur concernent au premier chef les travailleurs du BTP lors de la construction de bâtiments, les opérateurs de maintenance intervenant sur les machines et pylônes, les salariés nettoyant les vitres des immeubles...

Cependant, ce risque est susceptible d'être présent dans n'importe quel secteur d'activité, puisque tomber d'un marchepied ou d'un tabouret est également considéré comme une chute de hauteur. Malgré cela, la prise de conscience des professionnels est très variable. En effet, le danger que représentent des postes de travail installés à plusieurs mètres du sol est immédiatement perceptible alors que celui qui existe en gravissant quelques marches – comme pour récupérer des pièces sur des étagères – passe encore facilement sous les radars. Pour s'inscrire dans une démarche de prévention efficace, il est essentiel de revenir aux principes généraux de prévention, au premier rang desquels : supprimer le risque. Cela peut se faire par exemple en employant un drone pour effectuer des missions d'inspection ou même bientôt pour nettoyer des façades d'immeubles plutôt que d'envoyer des travailleurs sur les édifices. Si faire disparaître le risque n'est malheureusement pas toujours possible, s'interroger sur la manière d'y arriver reste primordial. Il n'est pas aisé de remettre en cause des méthodes de travail bien ancrées, mais porter un regard neuf sur ses pratiques peut être utile.

### Privilégier le travail au sol

Ainsi, l'assemblage des charpentes au sol avant de les lever et de les positionner à la grue gagne du terrain sur le montage traditionnel chez les charpentiers, alors même que nombre de ces derniers n'était au départ pas convaincu de la faisabilité. Autre exemple, les installations techniques permettant leur maintenance depuis le sol, à l'instar des mâts d'éclairage motorisés pour descendre des luminaires afin de remplacer des ampoules.

Quand la situation de travail en hauteur ne peut être évitée, l'évaluation des risques aux postes de travail doit permettre de les identifier et de les caractériser : hauteur du dénivelé, fréquence d'accès, temps d'intervention, adhérence de la surface d'évolution, présence de câbles, d'éléments mobiles... Il devient alors possible de mettre en place des équipements de protection collective appropriés.

On préférera par exemple, sur un chantier de BTP, mettre en place un garde-corps périphérique temporaire plutôt qu'un dispositif d'arrêt de chute comme un filet horizontal – tout en tenant compte de l'évolution de la technique. Le matériel retenu devra être le plus adapté à l'opération envisagée. Il convient de s'assurer en particulier du respect des conditions d'emploi des équipements de travail et de leur maintenance. Ainsi, pour une intervention ponctuelle sur une zone accessible avec une nacelle, la mise en place d'un échafaudage ne sera pas forcément pertinente.

Toujours selon les principes généraux de prévention, les mesures de protection collective doivent être privilégiées par rapport aux mesures de protection individuelle – des garde-corps plutôt qu'un harnais et une ligne de vie, par exemple – et les installations permanentes sont plus souhaitables que les installations temporaires : pour un accès régulier aux parties hautes d'une installation, la construction de plates-formes sécurisées fixes est préférable au recours à des modèles mobiles, à des escabeaux ou à des échelles, soumis à restriction d'usage par le Code du travail.

Enfin, tout salarié exposé à une situation à risque doit être formé et informé afin d'utiliser correctement les équipements mis à sa disposition et de respecter les instructions.

### L'organisation du travail en jeu

La mise en œuvre de ces actions de prévention est d'autant plus efficace qu'elles sont anticipées dès la phase de conception des lieux et des postes de travail. Limiter la présence de dénivelés, prévoir l'espace nécessaire autour et au-dessus de machines pour installer des plates-formes fixes d'accès, positionner les moteurs de ventilation au sol plutôt que sur le toit, préférer de véritables escaliers avec paliers et rambardes à des escaliers-échelles pour atteindre des mezzanines... autant d'aménagements qu'il est plus aisé et moins onéreux de réaliser en amont. Cette anticipation doit porter sur tous les postes de travail et leurs conditions d'accès, y compris ceux qui concernent l'entretien et la maintenance. La réglementation prévoit de formaliser le résultat de la démarche en phase de conception des ouvrages dans le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) et plus particulièrement, pour les bâtiments destinés à recevoir des travailleurs, dans le dossier de maintenance des lieux de travail (DMLT), documents qu'il convient de consulter avant la réalisation de travaux de maintenance.

Que l'on prenne le taureau par les cornes dès la phase de conception ou qu'il s'agisse d'améliorer une situation existante, s'interroger sur l'organisation du travail est également important. En effet, les risques de chute sont accrus par la fréquence de l'opération qui en est à l'origine. Par exemple, lorsqu'un salarié doit emprunter tout au long de sa journée de travail une volée de marches pour remplir sa mission, diminuer les allers-retours permet de réduire d'autant son exposition au risque de chute. Pour y parvenir, les entreprises peuvent revoir l'organisation de leurs flux et investir dans des solutions techniques.

